

Le budget participatif des habitants de Mons en Barœul



Mon(s) Budget Participatif

Ensemble, créons des projets qui nous rassemblent !

Mons Budget Participatif est le Budget Participatif monsois.

Le but est simple : vous proposez vos projets, les habitants votent, et vous aurez peut être la chance de le voir prendre vie ! Envie de faire bouger votre ville ? On vous explique tout.

Qu'est-ce que c'est Mon(s) Budget Participatif ?

En bref, un budget participatif est un processus dans lequel des citoyens peuvent décider de l'affectation d'une partie du budget de leur collectivité en soutenant des projets proposés et retenus par les habitants. En janvier 2026, c'est déjà la cinquième édition ! Et pour l'occasion, le budget participatif se pare d'un joli fil rouge : "vivre la ville, partager l'espace public". Une belle occasion de proposer un projet pour tous et dans l'intérêt général.

Qui peut participer ?

Tout le monde ! Dès 10 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs), chaque monsois peut participer, sans condition de nationalité. Les projets peuvent être déposé seul ou par un collectif de personnes.

Quand et comment participer ?

En Janvier, les Monsois déposent leur projet.

- En ligne : Rendez-vous sur la plateforme numérique jeparticipe.monsenbaroeul.fr [1]
Pour déposer un projet, il suffit de remplir le formulaire en ligne en détaillant votre projet.

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *



Mon(s) Budget Participatif

Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (<https://www.monsenbaroeul.fr>)

- Sur place : Les habitants qui le souhaitent pourront remplir ce formulaire à télécharger ou à récupérer et redéposer à la Maison des Associations ou à la Mairie provisoire

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Page 2 sur 5



Formulaire de proposition de projet BPM 2026

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

**Poids :** 271.92 Ko[Téléchargement \[2\]](#)

Quelles sont les idées proposées ?

Pour être éligibles au budget participatif, vos propositions doivent respecter certains critères. Il doit :

- Relever de l'intérêt général
- Participer à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des monsois
- Être suffisamment précis et détaillé pour faire l'objet d'une étude de faisabilité
- Être mis en œuvre dans les limites du territoire communal monsois
- Relever uniquement de l'investissement
- Ne générer aucun profit personnel
- Relever des compétences de la Ville
- Entrer dans les thématiques suivantes (« sport-loisir et vivre ensemble », « patrimoine », « nature, biodiversité et cause animale »)
- Être compatible avec les projets structurants du territoire

Comment sont sélectionnés les projets ?

Les projets reçus feront l'objet, dans un premier temps, d'une étude pour vérifier qu'ils cumulent bien l'ensemble des différents critères d'éligibilité requis. A l'issue de ce premier filtre, les idées retenues feront l'objet d'une étude plus poussée, sur les plans technique et financier, réalisée par les services municipaux compétents afin d'évaluer les modalités techniques de mise en œuvre de ces projets ainsi que leur coût.

Calendrier

• Janvier

- > je dépose un projet que j'ai construit seul avec un ou plusieurs partenaires, en concertation avec les monsois concernés sur le site : jeparticipe.monsenbaroeul.fr [1]

ou en remplissant un formulaire papier disponible à la Maison des Associations ou à la Mairie provisoire

• De février à avril

- > La faisabilité de mon projet est étudiée par les services de la Ville !

• En juin

- > Mon projet est mis au vote !
> Les monsois votent pour leur projet préféré. (1 monsois = 1 vote = 1 projet)
> Soirée de présentation des projets à la Maison des Associations (Plus d'infos dans la rubrique Actualités")

• En juillet

- > On vous donne les résultats des projets lauréats !

A retenir !

- Mon projet doit relever de l'investissement et rentrer dans une ou plusieurs des thématiques suivantes : (« sport-loisir et vivre ensemble », « patrimoine », « nature, biodiversité et cause animale »).

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *



- Il doit respecter le cadre budgétaire prévu (44 000 €).
- Pour participer, je dois avoir au moins 10 ans, être un particulier monsois ou constituer un collectif de 2 habitants (ou plus) de Mons en Barœul.
- Je peux déposer mon projet et voter sur la plateforme en ligne jeparticipe.monsenbaroeul.fr ou sur place à la Maison des Associations (8 ter rue d'Alsace - 59370 Mons en Barœul, ouverte le mardi et jeudi de 13h30 à 16h30, le mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 8h à 13h) ou la Mairie provisoire, 23 Bis rue du Maréchal Lyautey.

Document à télécharger

- [Formulaire papier de dépôt d'idée Accès](#) [2]
- [Flyer BPM 2026 Accès](#) [3]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 05/12/2025 - 18:53): <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/participer/mons-budget-participatif>

Liens

- [1] <http://jeparticipe.monsenbaroeul.fr>
- [2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/bpm_2025-depotprojet-formulaire_papier-web_0.pdf
- [3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/bpm_2025-depotprojet-flyer.pdf

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *